

Mot de la directrice générale

Directrice générale



La saison automnale, désignée souvent la rentrée, s'avère une bonne période pour présenter les actions que l'on désire réaliser à court, à moyen ou à long terme.

Ce numéro de PARTENAIRES est en partie dédié au plan stratégique triennal 2003-2006 du Comité des responsables de la vérification interne (CRVI), et aux interventions qui en découleront au cours des prochains mois.

La mise en œuvre de ce plan permettra à la vérification interne de prendre toute sa place comme **instrument de soutien** à la performance des organisations et faire reconnaître la vérification interne comme **fonction de gestion** indispensable au sein d'une administration publique québécoise moderne.

Lors de l'assemblée générale annuelle de juin dernier, le président annonçait que plusieurs projets seraient au programme. D'ailleurs, certains de ces projets sont déjà bien entrepris, notamment ceux concernant un colloque auquel sera intégrée la remise des Grands Prix du CRVI, 3^e édition. Cette activité sera fort enrichissante tant pour la communauté des vérificateurs que celle des gestionnaires.

Puisque l'objectif premier du CRVI est de répondre aux besoins de ses membres, les activités de réseautage, les rencontres personnalisées des responsables et de leurs dirigeants ainsi que des groupes de discussion sont à l'agenda.

On accordera aussi une place de choix à la ressource humaine comme levier essentiel de la vérification interne. Doter, informer, accueillir et favoriser la relève en vérification interne sont des verbes d'action sur lesquels nous tablerons au cours de l'année.

Je vous souhaite un bel automne, riche en couleurs et en réalisations !

Mishèle Bérubé

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Mot de la directrice générale | 1 |
| Plan stratégique triennal 2003-2006 | 2 |
| Pratiques de vérification interne québécoises exportées au Congo | 4 |
| La vérification interne, un atout important | 5 |
| Modèle de pratiques sur la protection des renseignements personnels | 7 |
| La cartographie des risques | 10 |
| Colloque et Grands Prix du CRVI | 10 |
| Calendrier des activités | 12 |

Plan stratégique triennal 2003-2006 du CRVI en bref

Plan stratégique

Mission

Le Comité des responsables de la vérification interne (CRVI) vise à favoriser une gestion efficiente et efficace dans les ministères et les organismes par l'exercice et la promotion de la vérification interne. Il soumet également aux organismes centraux du gouvernement, à leur demande ou de sa propre initiative, des avis sur des sujets relevant de son champ de compétence.

Clientèle

La clientèle du CRVI est constituée des responsables de la vérification interne au sein des ministères et des organismes du gouvernement ainsi que de membres associés provenant du secteur municipal et d'entreprises publiques. Le CRVI regroupe quelque 50 membres réguliers et associés.

Enjeu 1

PÉRENNITÉ ET DÉVELOPPEMENT DE LA FONCTION VÉRIFICATION INTERNE

ORIENTATION 1

Faire en sorte que la vérification interne prenne sa place comme instrument de soutien à la performance des organisations afin de mieux servir les citoyens.

A X E D ' I N T E R V E N T I O N 1

Soutien à la gouvernance auprès des organismes centraux.

O B J E C T I F S

Proposer les services du CRVI auprès des organismes centraux dans les domaines liés à son champ de compétence et répondre à la demande de service, le cas échéant.

A X E D ' I N T E R V E N T I O N 2

Soutien à la gouvernance auprès des ministères et des organismes.

O B J E C T I F

Appuyer les membres dans les dossiers prioritaires reliés à la gouvernance :

- Reddition de comptes des ministères et des organismes (M/O);
- Protection des renseignements personnels (PRP);
- Gestion des risques;
- Réingénierie;
- Sécurité informatique.

ORIENTATION 2

Faire reconnaître la vérification interne comme fonction de gestion indispensable au sein de l'administration publique québécoise.

A X E D ' I N T E R V E N T I O N

Cadre légal et administratif

O B J E C T I F

Favoriser l'établissement de politiques dans l'administration gouvernementale encadrant les rôles et les responsabilités des unités de vérification interne.

Enjeu 2

CRÉDIBILITÉ ACCORDÉE À LA VÉRIFICATION INTERNE

ORIENTATION 1

Accroître la crédibilité de la vérification interne par la performance dans les travaux réalisés et par de bonnes pratiques de gouverne.

AXE D'INTERVENTION 1

Ressources humaines : relève, dotation, formation, information, accueil.

OBJECTIFS

- Favoriser l'intégration et le maintien des nouveaux employés en vérification interne.
- Favoriser la dotation dans les unités de vérification interne.
- Faire reconnaître le besoin de ressources optimales auprès de la haute direction des M/O et des organismes centraux (pour l'ensemble des ressources).

AXE D'INTERVENTION 2

Assurance qualité.

OBJECTIF

Appuyer les responsables de la vérification interne pour que leurs travaux soient exécutés selon des normes professionnelles et des bonnes pratiques.

AXE D'INTERVENTION 3

Reddition de comptes de la vérification interne.

OBJECTIF

Favoriser la mise en place de mesures permettant la reddition de comptes des unités de vérification interne.

Enjeu 3

VISIBILITÉ DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE SA VALEUR AJOUTÉE

ORIENTATION 1

Promouvoir la valeur ajoutée de la vérification interne auprès des décideurs.

AXE D'INTERVENTION 1

Organismes centraux.

OBJECTIF

Continuer à démontrer que la vérification interne contribue, par ses travaux, à la bonne gouverne de l'État.

AXE D'INTERVENTION 2

Décideurs et gestionnaires.

OBJECTIF

Démontrer aux décideurs et aux gestionnaires que la vérification interne contribue à l'atteinte des résultats attendus et à l'utilisation optimale des ressources allouées.

AXE D'INTERVENTION 3

Rayonnement.

OBJECTIF

Promouvoir les façons de faire québécoises en matière de vérification interne.

Quelques créneaux d'activité

- Apporter son soutien à toute action visant à favoriser des pratiques professionnelles de haut niveau dans les unités de vérification interne.
- Informer les unités de vérification interne sur des sujets d'actualité qui les concernent.
- Supporter les unités de vérification interne dans l'établissement et la mise à jour d'un programme d'assurance et d'amélioration de la qualité portant sur tous les aspects de la vérification interne.
- Élaborer des outils et mettre en œuvre des moyens pour aider les unités de vérification interne à atteindre leurs objectifs.

Quelques pratiques de la vérification interne québécoises exportées au Congo

Vérification interne

Dans le cadre d'une mission sur la gestion des régimes de retraites privés, une délégation de la Banque Centrale du Congo est venue visiter trois organismes québécois : la Caisse de dépôt et de placement (CDP Capital), la Régie des rentes (RRQ) et la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).



Dans l'ordre habituel :

M. Martin Bernard, actuaire à la RRQ;

M. Albert Kasongo Mwamba, directeur des ressources humaines à la Banque centrale du Congo;

M^{me} Diane Piri Nyatayi, directrice à la Banque centrale du Congo;

M. Yves Slater, chef du Service du développement à la CARRA;

M^{me} Céline Ferland, agente d'information à la CARRA et M. Michel Lambert, chef du Service de la vérification interne à la CARRA.

Lors du passage de cette délégation à la CARRA, le 25 juin 2003, j'ai eu l'opportunité d'exposer certains volets des concepts de vérification applicables au secteur public québécois, notamment la complémentarité des rôles de la vérification interne, des comités de vérification et du Vérificateur général. L'occasion de faire valoir la complémentarité des fonctions d'assurance et de conseil du vérificateur interne m'était également offerte.

Les discussions se sont enchaînées sur des questions telles l'indépendance de la vérification et la valeur ajoutée de la vérification interne. Dans cette optique, j'ai souligné l'appui qui était donné par les composantes structurelles comme le Comité des responsables de la vérification interne (CRVI).

Dans le but de promouvoir les bonnes pratiques en vérification interne, j'ai présenté quelques-uns des outils développés par le CRVI parmi lesquels on retrouvait le *Manuel de la pratique professionnelle de la vérification interne dans l'administration publique québécoise* et différents guides.

De telles rencontres sont des occasions propices de faire rayonner la vérification interne!



Deux fois bravo à M. Bowa Tshimuanga Mukudi !

Finaliste du concours, *Reconnaissance Professionnelle*, tenu à l'occasion de la Conférence internationale francophone d'octobre 2002 à Québec, le groupe de M. Bowa Tshimuanga Mukudi, président de l'Institut International d'Audit et Contrôle interne, a offert son prix au General Major Joseph KABILA, président de la République. Ce présent a été remis au Chef de l'État dans le but de promouvoir et de développer la pratique professionnelle de l'audit interne en République Démocratique du CONGO.

Michel Lambert, CISA
Chef du Service de la vérification interne – CARRA



À gauche, M. Bowa Tshimuanga Mukudi !

La vérification interne, un atout important pour l'État en transformation

Un atout important



Lors du dépôt du Budget de dépenses 2003-2004, en juin dernier, la présidente du Conseil du trésor, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et responsable de la région de Montréal, M^{me} Monique Jérôme-Forget, a annoncé qu'elle entreprendra sous peu, en collaboration avec ses collègues, une vaste opération de réingénierie de l'État au cours de laquelle elle procédera à l'examen exhaustif des interventions et des activités du gouvernement du Québec.

Dans cette optique, les ministères et les organismes sont conviés à répondre à cinq questions fondamentales :

* Rôle de l'État : Ce programme répond-il toujours à une mission de l'État ?

* Efficacité : Atteint-il ses objectifs ?

* Efficience : Pourrait-on l'offrir autrement à moindre coût tout en préservant la qualité du service à la population ?

* Subsidiarité : Quelle est la meilleure instance pour en assumer la gestion ?

* Capacité financière : A-t-on les moyens d'en assumer les coûts ou faut-il en revoir la portée?¹

Les vérificateurs internes auprès des ministères et des organismes sont interpellés par cette transformation de l'État qui s'amorce. En effet, leur expertise en évaluation de processus de management des risques, de contrôle, d'optimisation des ressources et de gouvernement d'entreprise apportera un support utile au sous-ministre ou au dirigeant d'organisme dans le questionnement du fonctionnement de leur organisation et dans la mise en œuvre des actions envisagées. Par le rôle conseil qu'ils exercent déjà pour appuyer leur ministère ou leur organisme dans l'application de la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., chapitre A-6.01) et la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., chapitre A-6.001), les vérificateurs internes sont bien placés pour apprécier le cadre de gestion de leur organisation.

Conformément à la *Directive concernant la vérification interne*, les vérificateurs internes sont amenés à vérifier les activités de programme. Ils doivent examiner l'ensemble des activités de leur ministère ou de leur organisme sous les angles de la protection des ressources, de l'intégrité des informations, de la conformité, de l'efficience (performance), de l'économie et des bonnes pratiques de gestion. Cette fonction vise à améliorer le fonctionnement des organisations et à assister les ministères et les organismes dans l'atteinte de leurs objectifs. Ces responsabilités confèrent aux vérificateurs internes une expertise de premier plan pour avoir une opinion sur les programmes et suggérer à la haute direction de nouvelles façons de faire.

Un des objectifs gouvernementaux est de « tirer profit des nouvelles technologies disponibles »². À cet égard, les vérificateurs internes sont des interlocuteurs valables pour établir un diagnostic sur les systèmes informatisés en place et suggérer des améliorations possibles.

¹ Communiqué no 2 - Budget de dépenses 2003-2004 - Secrétariat du Conseil du trésor Québec.

² Communiqué no 2 - Budget de dépenses 2003-2004 - Secrétariat du Conseil du trésor Québec.

Par ailleurs, lors de l'examen des interventions et des activités, il importe que l'information soit exacte et cohérente. À ce titre, les vérificateurs internes ont développé une expertise dans la validation de l'information de gestion lors de la validation des rapports annuels de gestion des agences, des ministères et des organismes.

Les vérificateurs internes sont aussi appelés à faire face à des situations où ils doivent faire preuve de créativité professionnelle. Ils doivent adapter leur approche aux besoins des clients et faire preuve d'innovation dans le choix des moyens suggérés pour corriger ou bonifier les faits ou les attitudes. Dans leurs communications, ils doivent créer un climat de partenariat propice à des échanges fructueux. Ils sont parfois appelés à convaincre des interlocuteurs aux préoccupations différentes afin de solutionner des problématiques. Ces particularités constituent des atouts importants lors d'une démarche de changement.

Voilà donc, pour les vérificateurs internes, une occasion à saisir pour informer les autorités de leur ministère ou de leur organisme des services qu'ils peuvent rendre à l'organisation.

Marc Bégin
Directeur adjoint
Comité des responsables de la vérification interne

La section 4.5 du *Manuel de la pratique professionnelle de la vérification interne dans l'administration publique québécoise* reprend la définition de la fonction vérification interne d'après l'autorité en ce domaine : l'Institut des vérificateurs internes. Cependant, ce rôle doit être précisé pour chaque organisation selon le mandat de l'unité de vérification interne. Ce mandat doit être approuvé par la haute direction et communiqué dans l'organisation. Le mandat de l'unité de vérification interne doit comporter au moins les éléments suivants¹ :

- l'énoncé du but et de la raison d'être de l'unité de vérification interne, incluant le degré d'intervention du vérificateur interne à titre de vérificateur traditionnel et de partenaire d'affaires;
- l'énoncé de sa responsabilité, incluant l'envergure de ses pouvoirs, y compris les dispositions qui garantissent l'accès aux personnes, aux documents, aux biens et aux activités de l'organisation;
- l'énoncé de la responsabilité pour la vérification interne d'examiner des questions financières et non financières, y compris l'efficacité, l'efficience et le caractère économique des activités et d'en faire rapport.

¹ La vérification interne dans une culture de gestion en évolution, BVG du Canada, 1992, page 9.

Le vérificateur interne : un facilitateur des bonnes pratiques de PRP

IV Modèle de pratiques

Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) s'apprête à publier un document intitulé *Modèle de pratiques de protection des renseignements personnels (PRP) dans le contexte du développement des systèmes d'information par les organismes publics*. M. Marc Lafrance et M^{me} Denyse Roussel, de la Direction du soutien en accès à l'information et en protection des renseignements personnels, ont bien voulu nous en livrer la quintessence.

Contexte

Le recours accru aux technologies de l'information par les organismes publics facilite grandement la collecte, le traitement et la circulation des renseignements que les citoyens fournissent aux organismes publics. Bien que les projets de développement, de modification et de déploiement des systèmes d'information puissent contribuer à l'amélioration de la qualité des services offerts aux citoyens, ils peuvent également avoir des répercussions importantes sur leur droit au respect de la vie privée et à la protection des renseignements personnels (PRP).

Les citoyens s'attendent donc à ce que les organismes publics mettent en œuvre les meilleures pratiques pour gérer les renseignements personnels de manière transparente et assurer le respect des principes et des obligations légales de PRP, inscrites notamment dans la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (loi sur l'accès).

Le *Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels*, rendu public le 12 mai 1999, établit que la protection des renseignements personnels doit être placée au plus haut niveau des préoccupations de tous les ministères et organismes gouvernementaux. Ceux-ci doivent prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des renseignements personnels qui leur sont confiés par les citoyens québécois.

Dans la foulée du nouveau cadre de gestion gouvernementale axé sur la qualité des services offerts aux citoyens, la PRP constitue un enjeu majeur pour les organismes publics. Les projets de développement, incluant la prestation de services en ligne, soulèvent le défi important d'intégrer la PRP et la sécurité dans les processus habituels des projets, notamment dans la gestion des projets et des risques qui y sont associés.

À cet égard, le MRCI et le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) travaillent en étroite collaboration à la production d'outils pour intégrer la PRP et la sécurité dès le début des études préliminaires des projets de développement. Un de ces outils est le *Modèle de pratiques de protection des renseignements personnels* (Modèle).

Qu'est-ce que le Modèle de pratiques de PRP ?

Le Modèle est un outil de référence et une base de connaissances ou de bonnes pratiques en PRP à laquelle les parties prenantes dans un projet de développement peuvent se référer pour faciliter la prise en compte de la PRP dans un projet ou l'ensemble des projets de l'organisation, et ce, à toutes les phases de son cycle de vie. Les principes et les obligations légales de PRP sont présentés dans un langage et une approche propres aux membres des équipes de développement et selon une perspective d'amélioration continue.

Modèle de pratiques

Quel est le contenu du Modèle de pratiques de PRP ?

Le Modèle propose :

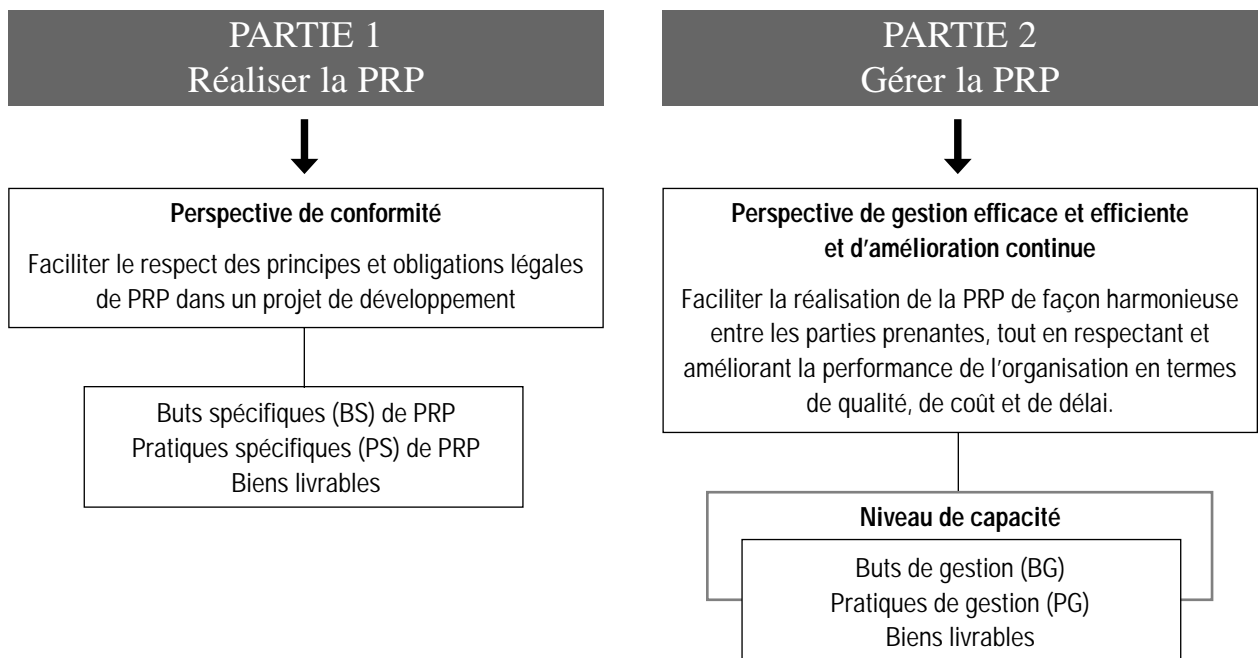
- un chapitre pour faciliter son intégration dans un organisme public;
- un ensemble de buts, de pratiques et de biens livrables qu'un organisme public peut réaliser et qui permettent de gérer la PRP dans un ou plusieurs projets de développement;
- des exemples indiquant comment certaines pratiques de PRP peuvent se réaliser et des références pour approfondir un élément particulier;
- des aide-mémoire et gabarits pour déterminer les résultats attendus en PRP, planifier et organiser la PRP dès le début d'un projet et définir le rôle de chaque partie prenante au projet à cet égard.

La figure suivante illustre le processus de PRP dans les projets de développement, lequel est décrit dans les parties 1 et 2 du Modèle.

Pourquoi le MRCI a-t-il produit un Modèle de pratiques de PRP ?

Le MRCI a élaboré le Modèle dans le but d'offrir un soutien aux organismes publics et de faciliter la mise en application des principes et des obligations légales de PRP dans les projets de développement. L'intégration de la PRP fait appel à diverses expertises des domaines juridique, organisationnel, la gestion de projet, incluant le suivi et le contrôle, la gestion des risques, la gestion de la sécurité, la gestion documentaire, etc. Il s'avère important de créer une synergie entre ces différents domaines afin que les obligations légales de PRP soient mises en application dans les projets de développement.

Processus de PRP



Modèle de pratiques

À qui s'adresse le Modèle de pratiques de PRP ?

Le Modèle s'adresse à tous les organismes publics assujettis à la loi sur l'accès. Il peut être utilisé par tous les organismes publics peu importe leur taille et par les parties prenantes dans un projet de développement.

Dans le Modèle, les personnes suivantes sont considérées à titre de parties prenantes des projets de développement : la haute direction, le responsable de la PRP (RPRP) et les conseillers, le responsable de la sécurité de l'information numérique (RSIN), le vérificateur interne, le responsable des méthodes de développement et de gestion de projet, le détenteur de l'information, les membres de l'équipe du projet et les différents spécialistes. La PRP interpelle donc les vérificateurs internes dans leurs activités associées à la gestion par résultats et au soutien à l'implantation de la gestion des risques et des contrôles.

Le Modèle de pratiques de PRP crée-t-il de nouvelles obligations pour les organismes publics ? Non et, de plus, l'intention du MRCI n'est pas d'imposer ce Modèle comme le seul outil valable pour réaliser la PRP dans un projet de développement. Chaque organisme public déterminera ce qui constitue pour lui le meilleur ensemble de pratiques et les modalités de réalisation, compte tenu notamment des obligations légales de PRP auxquelles il est assujéti, de sa mission, des défis auxquels il doit faire face, de sa taille, des projets et des ressources dont il dispose. L'utilisation du Modèle demeure donc un choix de l'organisme public.

Conclusion

La protection des renseignements personnels, la sécurité, incluant la sécurité juridique, ainsi que les exigences de la gestion documentaire sont des dimensions essentielles d'une saine gestion et constituent un enjeu important de la gestion des risques pour les organismes publics. Leur prise en compte, dès le début d'un projet, permet d'éviter d'avoir à modifier un système une fois qu'il est déployé, ce qui se traduit alors par des économies substantielles.

L'intégration de ces dimensions est un facteur de succès du projet et contribue à rehausser la qualité des services offerts à la population et la confiance des citoyens envers l'Administration publique. Possédant une vision globale de leur organisation, les vérificateurs internes ont un rôle de premier plan à jouer pour que ces dimensions fassent partie intégrante des exigences prioritaires des projets de développement.

Marc Lafrance, directeur
Denyse Roussel, conseillère
Direction du soutien en accès et en protection
des renseignements personnels
Ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration

Pour information, contactez

M^{me} Denyse Roussel au (418) 528-1758 ou M. Marc Lafrance au (514) 864-9494
ou par courriel denyse.roussel@mrci.gouv.qc.ca
marc.lafrance@mrci.gouv.qc.ca

LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Petit déjeuner conférence

6 novembre 2003

8 h à 10 h

Hôtel Palace Royal

775, Avenue Honoré Mercier

Québec

salle Amboise – Valencay



La conférencière invitée, M^{me} Sylvie Barcelo, est vice-présidente aux services à l'organisation à la Régie des rentes du Québec (Régie). M^{me} Barcelo est détentrice d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université Laval (1982). Elle nous présentera un des outils du cadre de gestion intégrée des risques : la cartographie des risques.

Cette cartographie permet :

- de classer, de comparer, de hiérarchiser des risques entre eux;
- de mettre en place des plans d'actions pour les gérer en fonction des ressources;
- d'assurer le suivi;
- de communiquer les informations sur les risques à l'organisation.

Aussi, elle donne une vue d'ensemble de plus de 200 risques à la Régie suite aux 21 analyses de risques effectuées jusqu'à maintenant. Ce qui a permis de prioriser 45 risques sectoriels. Finalement, l'élément important d'une cartographie est sa vision corporative.

COLLOQUE ET GRANDS PRIX DU CRVI, 3^e ÉDITION

Le 22 avril 2004, se tiendra la remise des Grands Prix du CRVI, troisième édition. Dans le but de faire connaître davantage les façons de faire québécoises en matière de vérification interne, cette activité sera conjuguée à un colloque de niveau international.

D'ici peu, les unités de vérification interne admissibles seront invitées à participer à ce concours qui leur permet de faire valoir leurs travaux sur une plus grande échelle.

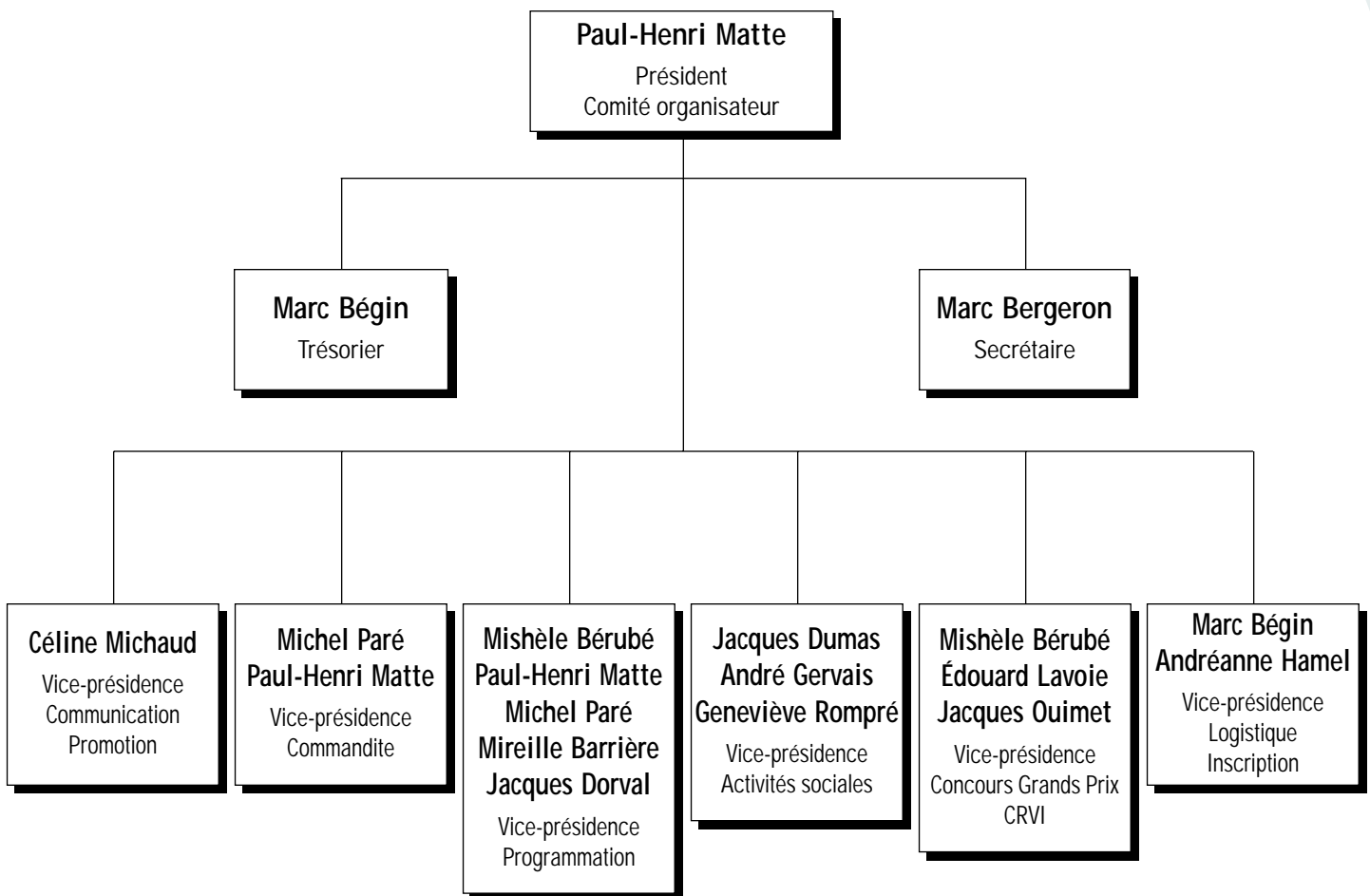


Agenda

Les récompenses honorifiques qui sont attribuées aux gagnants s'avèrent des occasions idéales pour faire connaître le rôle important que les vérificatrices et les vérificateurs internes jouent au sein de l'organisation gouvernementale.

Les éditions précédentes des Grands Prix du CRVI ont eu lieu respectivement en juin 2000 et juin 2002 : des dossiers fort remarquables furent présentés ! Pour en savoir davantage, je vous invite à consulter le site Internet du CRVI : www.crvi.gouv.qc.ca.

Tout comme les éditions antérieures, les préparatifs sont sous la responsabilité d'un comité organisateur. En voici la composition :



Paul-Henri Matte
Président du comité organisateur

Calendrier des activités 2003-2004

Activités

6 NOVEMBRE 2003

8 h à 10 h

Petit déjeuner conférence

Hôtel Palace Royal, 775, Avenue Honoré Mercier, Québec (**salle Amboise, Valencay**)

Cartographie des risques

par M^{me} Sylvie Barcelo, vice-présidente aux services à l'organisation, Régie des rentes du Québec

4 DÉCEMBRE 2003

Heure à déterminer

Assemblée plénière

Manoir Montmorency, 2490, Avenue Royale, Beauport (**salle Duc de Kent**)

Conférence

par M^{me} Louise Pagé, secrétaire associée

Sous-secrétariat à la réingénierie de l'État, Secrétariat du Conseil du trésor

JANVIER 2004

Date à déterminer

Colloque conjoint CRVI-IVIQ

FÉVRIER 2004

Date à déterminer

Dîner conjoint CRVI-IVIQ

MARS 2004

Date à déterminer

Assemblée plénière à Montréal

22 AVRIL 2004

Colloque et Grands Prix du CRVI, troisième édition

JUIN 2004

Date à déterminer

Assemblée générale annuelle

Mouvement au niveau des responsables de la vérification interne

Depuis la dernière parution du bulletin PARTENAIRES, soit juillet 2003.

Bienvenue !

M. Pierre-Yves Kirouac, directeur de la vérification interne, Ministre des Finances.

M^{me} Marielle Charland, directrice de la planification stratégique et de la vérification interne, Secrétariat du Conseil du trésor.

Bonne chance dans vos nouvelles fonctions !

M. Jean Dussault a quitté la CSST. Il occupe maintenant le poste de Directeur de la vérification et des enquêtes pour le compte du Commissaire au Lobbyisme. Le poste a été comblé par **M. Richard Gobeil** qui était directeur de la vérification interne au ministère de la Justice.

Bonne retraite !

Nous souhaitons une bonne retraite à M. Daniel Lafleur, vérificateur général chez Hydro-Québec. Nous le remercions pour sa contribution à l'avancement des travaux du CRVI. Le poste de M. Lafleur est comblé, depuis le 22 septembre 2003, par M. Michel Gourdeau.

Partenaires

Volume 9 - numéro 3

Éditrice

Mishèle Bérubé

Adjointe à l'édition

Céline Michaud

ISSN : 1192-0614

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Comité des responsables de la vérification interne

888, rue Saint-Jean, bureau 402

Québec (Québec) G1R 5H6

Téléphone : (418) 646-3169

Télécopieur : (418) 644-5281

Courriel :

crvi@crvi.gouv.qc.ca

Internet :

<http://www.crvi.gouv.qc.ca>